

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h35 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions de la séance plénière du 6 décembre 2019 :

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance plénière du CFVE du 6 décembre 2019 est **adopté à l'unanimité**.

2. Approbation de la création de commissions uniques CVEC et FSDIE entre l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante rappelle le périmètre de la CVEC : accompagnement social, amélioration de l'accès aux soins, développement de la pratique sportive sur les campus, art et culture, amélioration de l'accueil des étudiants.

Cette contribution de 91€, payée au CROUS par les étudiants non boursiers en formation initiale, intègre les frais liés à la médecine préventive et au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). Le CROUS reverse 41€ par étudiant.

Tous les étudiants, qu'ils soient inscrits à l'UPHF ou à l'INSA Hauts-de-France doivent pouvoir bénéficier des mêmes accès au centre de santé, des mêmes accès aux assistantes sociales, de participer aux mêmes événements sportifs ou culturels, de bénéficier des améliorations déjà faites dans les campus (mobilier urbain, fontaines à eau...).

- Il est donc proposé de conserver une commission unique UPHF-INSA Hauts-de-France pour gérer la CVEC et le FSDIE durant toute la période d'expérimentation. Elle est d'une durée de 10 ans.
- Le premier versement de la CVEC a eu lieu en décembre sur le compte de l'UPHF. Il est proposé de ne pas scinder le deuxième versement entre l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France. L'UPHF gèrera la CVEC pour les étudiants de l'INSA et de l'UPHF jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020.

Pendant cette période de transition, le directeur des formations de l'INSA sera invité ainsi que 2 représentants étudiants désignés à la Commission Vie Etudiante et de Campus. Après les élections, le directeur de l'INSA ainsi que le DGS seront invités.

Le directeur des formations sera invité ainsi qu'un représentant étudiant désigné à la commission FSDIE. Après les élections, le directeur de l'INSA et le DGS seront invités.

Le Vice-Président Etudiant pose la question de l'intégration des étudiants de Rubika, en priorité pour l'accès au Centre de Santé. Les projets Rubika sont subventionnés par le CROUS, une convention est à établir si on veut les intégrer.

Le texte sur la création de commissions uniques CVEC et FSDIE entre l'UPHF et l'INSA est **adopté à l'unanimité**.

3. Avis sur la répartition budgétaire de la CVEC :

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante informe que la Commission Vie Etudiante et de Campus s'est réunie le 26 septembre 2019 et a adopté la répartition suivante à l'unanimité : sur la base de 10 000 étudiants en formation initiale :

- FSDIE: **12,30 € par étudiant** (respect du taux plancher de 30%) soit 123 000 €
- Centre de santé: **6,30 € par étudiant** (respect du taux plancher de 15%), dépenses plafonnées jusqu'à 63 000 €
- Sport: **6 € par étudiant**, dépenses plafonnées jusqu'à 60 000 €
- Culture: **6 € par étudiant**, dépenses plafonnées jusqu'à 60 000 €

Projets transversaux : le **delta non alloué** sera attribué sur présentation de projets. Un appel à projets sera lancé prochainement, ouvert à tous.

Il est rappelé que l'apprentissage relève de la formation initiale et le contrat de professionnalisation de la formation continue.

La répartition budgétaire de la CVEC est **adoptée à l'unanimité**.

4. Approbation des dates clés de l'année universitaire 2020-2021 :

Le calendrier des formations est le suivant : du lundi 31 août 2020 au vendredi 02 juillet 2021

Les pauses pédagogiques proposées :

- du samedi 24 octobre 2020 à midi au lundi 02 novembre 2020 matin
- du samedi 19 décembre 2020 à midi au lundi 04 janvier 2021 matin
- du samedi 27 février 2021 à midi au lundi 08 mars 2021 matin
- du samedi 24 avril 2021 à midi au lundi 03 mai 2021 matin
- du mercredi 12 mai 2021 le soir au lundi 17 mai 2021 matin
- le lundi 24 mai 2021

Les dates clés de l'année universitaire sont **adoptées à l'unanimité**.

5. Information : dispositif régional « se former dans l'enseignement régional » :

Le chargé de mission Contrôle Interne présente l'appel à projets qui comporte 3 volets :

- Un volet « Accès à l'enseignement supérieur »
- Un volet « Formation professionnelle qualifiante ou diplômante sur des secteurs clés »
- Un volet compétences

Chaque année, l'Université propose un projet selon les 3 volets : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, formations professionnelles diplômantes : DU – DUT – DEUST -LICENCES & LICENCES PRO – MASTERS & INGENIEURS, formations courtes pour l'acquisition de compétences complémentaires.

La subvention finance 85% environ du projet, il y a des exigences en termes de compte-rendu d'activité et cela mobilise beaucoup d'acteurs : enseignants et BIATSS.

La demande concerne 445 stagiaires, ce qui représente 123 300 heures stagiaires, soit une demande de subvention de 930 500 € pour un coût total de 1 327 512 €.

6. Vote sur les demandes de subventions :

- Projet championnat de sport : retiré de l'ordre du jour.
- Subvention « Silicon Valley » : subvention à hauteur de 8 000 €, le séminaire « silicon valley » concerne 26 étudiants. Des visites d'entreprises sont prévues : Visite de Google, LinkedIn, événements le soir. Les étudiants paient 400 €. Le projet coûte 90 000 € au global. La subvention est **votée à l'unanimité**.
- Projet « gala de charité au profit de l'épicerie sociale et solidaire « Agoraé » le 29 mai 2020 au musée des Beaux-Arts. Sur un budget de 6 810 €, demande de subvention de 4 000 €. Une vente aux enchères est prévue. Cet événement doit permettre de signer des conventions avec des entreprises et de récolter des dons.

L'estimation des dons et les conventions avec les entreprises sont à finaliser.

La subvention est **votée à l'unanimité**.

7. Information sur le contrôle d'assiduité des étudiants boursiers :

Le contrôle d'assiduité s'effectue sur les étudiants boursiers.

L'adjectif « injustifiées » est ajouté à « 20 demi-journées et 40 demi-journées ».

Un étudiant est non assidu s'il comptabilise plus de 20 demi-journées d'absences injustifiées ou des absences injustifiées répétées (égales ou supérieures à 3) à des contrôles continus ou terminaux lors de la première période d'évaluation des connaissances.

- plus de 40 demi-journées d'absences injustifiées ou des absences injustifiées répétées (égales ou supérieures à 3) à des contrôles continus ou terminaux à la fin du 1^{er} semestre.

L'étudiant dispose de 15 jours pour justifier son absence.

Le pôle Formation et Vie Etudiante envoie le fichier des étudiants boursiers aux composantes qui indiquent le nombre de demi-journées manquées. Le Bureau de la Vie Etudiante remonte les étudiants non assidus au CROUS.

Des cas particuliers sont prévus, l'étudiant qui a refusé de composer en signant la feuille de présence est considéré comme présent à l'examen.

Concernant le cas des sportifs de haut niveau, la gestion des candidatures est réalisée à l'échelle de l'université par le responsable de la validation du statut de sportif de haut-niveau.

Le rôle des composantes est abordé, il est rappelé qu'elles ne peuvent décider si un étudiant est « assidu ou non assidu ».

Le texte sur le contrôle d'assiduité est **voté à l'unanimité**.

8. Approbation du texte sur la césure :

La césure consiste, pour un étudiant inscrit dans une formation initiale (inscription principale à l'Université Polytechnique Hauts-de-France), à suspendre temporairement ses études (de 6 mois à un an) dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle.

L'étudiant ne peut être accepté en césure que s'il est admis à poursuivre son cursus dans le cadre d'une formation diplômante par son responsable pédagogique. Le dossier est envoyé au pôle Formation et Vie Etudiante bureau Information-Orientation qui centralise les demandes. Le dossier est transmis aux VP Formation et Vie Etudiante, Réussite étudiante et vie étudiante, Etudiant. Dorénavant, pour un gain de temps, seule la signature du VP Formation et Vie Etudiante est requise.

Le Vice-Président Etudiant demande à toujours être informé des demandes de césure ainsi qu'à l'INSA afin de pouvoir suivre tous les étudiants.

Le texte sur la césure est **adopté à l'unanimité**.

9. Approbation de la reconduction des règlements des contrôles de connaissances :

Les nouvelles composantes existent officiellement depuis le 1er janvier 2020. Les règlements de contrôle des connaissances votés lors des précédentes Commissions de la Formation et de la Vie Universitaire pour l'année universitaire 2019-2020 sont donc caducs. Il est proposé de les reconduire.

Le texte est **approuvé à l'unanimité**.

10. Les Conseils de Perfectionnement :

Les conseils de perfectionnement répondent à une obligation réglementaire pour les diplômes nationaux de Licence, Licence Professionnelle et Master. Ils sont un pilier de la démarche d'amélioration continue et un élément indispensable pour l'obtention de la certification qualité en formation professionnelle. La démarche s'applique chaque année pour chaque mention de diplôme. L'objectif est d'établir un bilan qualitatif de la formation et de mettre au point un plan d'actions d'amélioration.

Les conseils doivent être menés avant juin car une synthèse doit être faite (à la Cellule d'Aide au Pilotage) pour une présentation en CFVE en septembre.

11. Questions diverses :

Rappel du mois du bien-être.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 16H50.

Etaient présents

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : MM. ATTAL, TRENTESAUX.

Collège 2 : Mme et MM. SCOYEZ, LABOUR, PETIT.

Collège 3 : Mmes et M. CAUDRELIER, CHARLES, VANPOUILLE, PODSADNY.

Collège 4 : Mmes et MM. FARTEK, MESSAOUDI, NOVOTNA, TIBI, BOYER-DENIS, COULIBALY, DUFOUR, FOURNIER, LAHMAR, VALIN.

Collège 5 : M. FONTAINE

Membres invités : Mmes et M. CALLENS, TRUFFERT, VAN OOST.

Pouvoirs : M. LAMBRECHT à M. ATTAL

Mme BOULECKBACHE à M. LABOUR

M. GOUY à M. PETIT

M. COSTERMANS à Mme SCOYEZ

Mme RICHARDOT à Mme CAUDRELIER

Mme MAHIEU à M. PODSADNY

Mme POULAIN à M. FOURNIER

M. LEQUEUX à Mme NOVOTNA

Fait à Valenciennes, le 23 mars 2020.

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,

Pr. Franck BARBIER